

## **École Régionale des Beaux-Arts - Participation de la Région de Franche-Comté au plan d'équipement et de renouvellement du matériel pédagogique**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Dans le cadre du contrat de plan qu'ils ont conclu, l'État et la Région de Franche-Comté ont décidé de participer pour un montant total de 4 MF à certains projets concernant l'École Régionale des Beaux-Arts de Besançon.

L'État consacre 2 MF pour la remise en état de la restructuration des locaux, permettant ainsi un meilleur fonctionnement pédagogique de l'établissement.

La Région de Franche-Comté dégage une subvention à la même hauteur de 2 MF pour participer au plan d'équipement et de renouvellement du matériel pédagogique nécessaire à l'École et en particulier dans le département communication qu'il convient de doter d'instruments informatiques et audiovisuels de pointe aptes à développer un enseignement performant et permettant aux élèves de se familiariser avec les technologies modernes sur lesquelles ils devront s'appuyer dans leur vie professionnelle.

La Région de Franche-Comté vient d'allouer à la Ville de Besançon une première tranche de subvention de 650 000 F destinée à financer l'acquisition d'une partie de ce matériel pédagogique.

Sur avis favorable de la 10<sup>ème</sup> Commission, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'encaisser la subvention de 650 000 F et de réaffecter cette somme en dépenses,
- d'ouvrir en conséquence au budget supplémentaire de l'exercice courant, un crédit de 650 000 F en recettes au chapitre 903.69 article 1052 (subvention de la Région de Franche-Comté) 00509 code service 49000 et en dépenses sur le même chapitre article 2141 (acquisition de matériel scolaire ou culturel) 00509 code service 49000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.